



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 1^{er} mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Objet : SA Sucrerie Rhumerie de Marie-Galante
Rappel des prises de position constantes de la CGTG.**

Le vendredi 30 avril 2021, sur les ondes de Radio Caraïbes Internationale, nous avons été surpris d'entendre un groupe d'ouvriers de l'usine accuser notre Délégué Syndical, en la personne de Jean-Claude LAMPÉCINADO, d'être complice avec la direction de l'entreprise. Ils lui ont interdit de prendre la parole lors de l'assemblée générale qui s'est tenue la veille.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe s'inscrit en faux contre ces accusations mensongères car nous nous sommes toujours opposés à la fermeture de l'usine. Nous pensons que tous ceux qui critiquent notre camarade ne sont pas informés de ses prises de positions écrites qui sont les nôtres et de ses actions. Elles n'ont jamais varié.

C'est la raison pour laquelle nous invitons tout un chacun à relire nos courriers datés du :

- 20 février 2017 ;
- Et 29 mars 2021 ;

Nous profitons aussi pour rappeler deux autres faits tout aussi importants :

- Le 21 mai 2007, Jean-Claude LAMPÉCINADO s'est vu infliger une sanction disciplinaire alors qu'il n'avait rien à se reprocher. Et, pour avoir osé accompagner Jean-Claude LAMPÉCINADO à l'entretien préalable, la camarade Cynthia ZODROS a elle aussi été sanctionnée. Elle a été privée d'une partie de son salaire.
- Il y a quelques années, en dépit des mauvaises conditions de travail, en dépit du danger, Jean-Claude LAMPÉCINADO s'est opposé au légitime droit de retrait exercé par une partie du personnel. **Il a précisément, pris cette décision pour éviter qu'un arrêt provisoire de l'usine ne se transforme en une fermeture définitive.**

Comment peut-on reprocher à notre camarade d'être complice de la direction et de n'avoir rien fait pour s'opposer à la fermeture ?

Jusqu'à nouvel ordre, Jean-Claude LAMPÉCINADO a toute la confiance de la CGTG.

AFIN QUE NUL NE L'IGNORE !

 Le Secrétaire Général

Jean-Marie NOMERTIN

Copie des deux courriers.



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 20 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : Situation sociale de MARIE-GALANTE.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe apporte son soutien total aux ouvriers agricoles, aux ouvriers industriels tant de l'usine que ceux des distilleries et aussi aux **2 300 planteurs de cannes de Marie-Galante**. Parmi ces derniers, il y a bon nombre de nos mandants qui, bien que travaillant dans les collectivités, dans les autres établissements et dans les entreprises, avec la culture de la canne, bénéficient d'un complément de revenus.

La CGTG n'entend pas et ne prendra jamais position pour un capitaliste au détriment d'un autre en l'occurrence d'un côté ALBIOMA et la COFEPP réunis contre la Compagnie Nationale du Rhône car tous n'ont qu'un seul objectif : exploiter la richesse et les Hommes au maximum pour engranger des profits et ce, par tous les moyens.

L'enjeu aujourd'hui, c'est l'avenir de ce pays.

Il est tout de même curieux que personne ne fasse état de l'existence du complément de rapport relatif à l'appel à projet élaboré par le Cabinet Maryse COPPET depuis Bruxelles. Ce projet a pour principal objectif de mettre un terme définitif à la production de la canne. S'il se concrétise, à très court terme, la culture de la canne sera remplacée par la production de vigne avec la création d'un vignoble. **Pourquoi ce mutisme ?**

LE PAYS EST-T'IL A VENDRE ? OU A-T'IL DÉJÀ ÉTÉ VENDU ?

Précisément, la CGTG exige la transparence sur ce rapport.

La CGTG s'interroge sur son coût et se demande surtout **qui a payé ce rapport ! Est-ce la Communauté de Communes de Marie-Galante où la Commune de Grand-Bourg ?**

La disparition de la canne entrainera, à coup sûr, à une accélération des projets immobiliers.

La CGTG entend bien le débat sur l'écologie mais avec un tel projet, il est évident que le pays sera victime des conséquences de l'utilisation des pesticides pour protéger les vignes contre tous les charançons ou autres insectes qui lui sont nuisibles (voir enquête APACHE réalisée en 2012 par Générations Futures et Marie-Lys Bibeyran).

LA CGTG EXIGE LE DÉMARRAGE IMMÉDIAT DE L'USINE !

Le Secrétaire Général


Jean-Marie NOMERTIN



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 29 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : A propos de la situation de l'usine de Grande-Anse à MARIE-GALANTE

Depuis des dizaines d'années l'usine de Grande-Anse de Marie-Galante est sous le coup d'une menace de fermeture.

Ce sont les mobilisations des travailleurs avec l'appui de la population qui, jusqu'à ce jour, ont permis son maintien en activité.

Aujourd'hui, dans un contexte de grave crise économique, la campagne sucrière de cette année, et à venir, semble être très compromise.

Il est de plus en plus question d'acheminer les cannes coupées à Marie-Galante par barge à l'usine de Gardel !

Si tel est le cas, ce sera l'arrêt définitif de l'activité sucrière et pas seulement.

A coup sûr, cette fermeture entraînera un déclin économique du territoire et, de fait, un exode sans précédent de la population.

Les travailleurs et la population ont créé un collectif de défense autour de l'usine.

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe **APPORTE** son total soutien aux travailleurs et à la population laborieuse de Marie-Galante.

La CGTG EXIGE :

- Le maintien de l'activité sucrière à Marie-Galante ;
- Le maintien intégral des salaires ;
- La mise aux normes de l'usine pour maintenir durablement l'activité sucrière à Marie-Galante ;
- Un véritable plan de replantation pour permettre à l'usine de broyer son quota annuel de cannes ;

Dans le cas où cette année, et cette année seulement, l'usine serait dans l'impossibilité de fonctionner, afin de faire face aux graves conséquences qui en découleraient, la CGTG exige le paiement double du prix pour chaque tonne de canne, qui serait broyée par l'usine de Gardel, avec une prise en compte à 9 de richesse.

Ainsi, toute ou une partie de cette somme serait versée aux collectivités.

Sans risque de se tromper, eu égard aux multiples scandales financiers de ces derniers mois, la somme qui serait allouée dans ce cas, sera une peccadille !

POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ SUCRIÈRE A MARIE-GALANTE !

Pour la Commission Exécutive de la CGTG
Le Secrétaire Général

Jean-Marie NOMERTIN

